



Comité Technique Local du 13/07/2017
Seconde convocation

Pourquoi la CGT ne siègera pas

Le 13 juillet 2017 se tiendra la reconvoction du CTL initialement tenu le mercredi 5 juillet 2017, au cours duquel la direction a acté de trop nombreuses fermetures de postes, spécialisations de trésoreries, suppressions de SIE et transferts de charges intenable.

En théorie, la seconde convocation se tient lorsque l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre un projet présenté par la Direction en CTL. Cela a été le cas pour tous les points soumis au vote. Toujours en théorie, la direction doit alors modifier son projet pour tendre vers les propositions des organisations syndicales. C'est là tout le sens du dialogue social. Deux bémols se présentent néanmoins :

- Premièrement, même si la totalité des organisations syndicales votent contre le nouveau projet présenté, la direction peut l'appliquer sans plus de consultation. Il n'y a donc de dialogue que le nom et la CGT se refuse à soutenir cette parodie de consultation.
- Secondement, la direction ne modifie pas lesdits projets, contrairement à ce qu'elle est supposée faire. On peut ainsi lire, dans le mail accompagnant la seconde convocation : *“Ces points seront soumis pour avis dans les mêmes termes que ceux exposés lors de la première réunion du CTL à l'exception des modifications ci-dessous.”* Il est à noter que les “modifications” consistent en des précisions ajoutées à l'oral lors du premier CTL, il ne s'agit donc pas de rectifications.

La direction n'applique donc pas ses propres règles, qui ne sont pourtant pas dignes d'un véritable dialogue social. Les projets sont déjà actés avant d'être votés, comme cela a déjà été le cas lors de précédents CTL (par exemple, le CTL du 30 mars faisait entrer de nouvelles règles en vigueur début avril, alors même que la reconvoction n'avait pas eu lieu).

Pour ces deux raisons, la CGT refuse de siéger à cette parodie de reconvoction.